



Zeph' d'été



Octobre 2014

Le journal qui ne vous raconte pas du vent !

n° 6

Bulletin d'information périodique (ou pas) destiné aux salariés de la CCI de Région Midi-Pyrénées et servant, si besoin, à rétablir la vérité

Malgré (ou à cause) des tsunamis dans les annonces de l'été, le couperet est finalement tombé : le gouvernement maintient le niveau maximal de réduction de TFC et de prélèvement. Dès lors, nos élus n'ont plus le choix que de réformer. Et, nous, au niveau national et régional, nous mobiliserons notre énergie pour que les décisions qui seront prises ne le soient pas aux seuls dépens du personnel. Ce nouveau Zeph, fourni avec des fiches pratiques sur trois des accords, est l'occasion de faire un zoom sur les avancées et changements à venir.

Cinq accords pour accompagner le changement

Que nos détracteurs ne s'y trompent pas. La signature des accords en CPN du 25 septembre est une réelle avancée sociale et pas une fanfaronnade permettant de licencier plus facilement. Cinq accords, donc :



- Mobilité géographique
- Mutation professionnelle
- Télétravail
- Classifications
- Modernisation du statut

Commençons à l'envers. Ce dernier accord consiste plus en un toilettage du statut et une harmonisation de certains points que nous avons déjà anticipés en région (équivalence mariage et pacs...). **Trop fort vos RP ?** C'est grâce à nos actions partout sur le territoire que nous avons pu faire évoluer le statut. Et maintenant chaque avancée locale bénéficie à tous !

Concernant les classifications, un gros travail va d'abord devoir être mené en région (voir plus loin), nous aurons l'occasion de revenir dessus dans un prochain numéro.



Pour le télétravail, nous ne pouvons que saluer la reconnaissance de nouveaux modes de fonctionnement et espérons un vrai changement de mentalité, à plus forte raison avec les possibles mobilités et mutations à venir. Mais sans lettre de cadrage régional, difficile de vous dire comment il va s'appliquer localement. On a désormais un socle commun (qui paye quoi...), mais tout doit être retravaillé et adapté en région. Là encore, on y reviendra dans un prochain numéro.

Restent les deux premiers accords. Mobilité et mutation. Ces deux accords vont être désormais centraux avec la mutualisation annoncée. En synthèse, des mesures d'accompagnement ont été mises en place sur les deux accords pour faciliter les transferts (indemnité de double résidence, prise en charge du déménagement, jours de congés spécifiques...). Et spécifiquement pour la mutation, en cas de refus, il y a effectivement rupture de contrat, mais l'agent a droit aux indemnités de licenciement.



Alors que sans cet accord, la révocation pure et simple aurait pu être prononcée, sans indemnités...

Pour toute question, **vos représentants CFDT-CCI** sont là pour vous apporter les éclairages souhaités !

CPR du 25 septembre : des craintes visibles, un mouvement (léger) en cours

Avec seulement un tiers des élus de la délégation employeur, nous nous interrogeons sur leur engagement dans le dialogue social. A moins que leurs discours contradictoires n'obligent le président régional à reprendre la main... seul. Mais dire cela, c'est forcément être mauvaise langue, il paraît qu'ils ont du travail, eux ! (pas nous ?).

A retenir :

CPN : Historique sur le fond et la forme (manifestations et violences FO / CFE-CGC / CGT). Les Présidents au national ont pris des engagements d'être dans la transparence la plus totale. Nos élus régionaux s'engagent à faire de même.

La CFDT CCI est fière d'avoir signé les accords et de relancer le dialogue social.

AGE de CCI France : Les Présidents (naïfs ?) pensaient sincèrement que comme le Ministre venait courageusement les voir, il y aurait des marges de négociation. Malheureusement non, les CCIs payent au prix fort leur stratégie d'opposition frontale.

Bureau Régional CCIR : Des décisions prises :

- ✓ **Des actions de lobbying** s'organisent en local via les Préfets, puis dans un second temps auprès des députés et sénateurs. Les élus veulent négocier les prélèvements car leur montant est basé sur les chiffres de 2012 et certaines CCI seront en difficulté en raison d'engagements et d'investissements faits en 2013.
- ✓ **Un plan d'économies d'échelle** s'organise autour de 4 points principaux, avec mise en œuvre rapide :
 - **Passer en revue les missions** en coordination avec le CoPil finance → Validation finale en AG d'avril 2015 L'objectif est de tailler dans les missions qui ne seraient plus considérées comme prioritaires (mais quid de l'emploi associé ?). De la même manière, la question de la facturation de certaines prestations va être clairement posée.
 - **Mutualisations** : toutes les CCIT ont fait (ou vont faire, pour les retardataires) des propositions notamment sur les supports → Premiers effets et impacts d'ici la fin de l'année.
 - **Optimisation des moyens immobiliers** en particulier entre la CCIR et la CCI de Toulouse, mais également en local avec des plans de cession d'actifs ou de minimisation de travaux pourtant nécessaires.
 - **Agir sur la masse salariale**, qui ne sera pas la seule variable d'ajustement : principalement des non renouvellements de CDD et non remplacements de départs de statutaires. Dorénavant, il faut avoir une vision régionale pour toute embauche, et demain, nous aurons également un socle national contraint. Certaines CCI pourront cependant faire valoir des spécificités régionales. Tout projet de recrutement sera préalablement validé par un triumvirat (C. Jouve, D. Astruc, DG local). Quelles seraient les règles :
 - Les CDD sur des missions ponctuelles ne seront pas renouvelés ni créés (sauf cas exceptionnels : subventionnement à 100%...)
 - Les CDD en remplacement de statutaires continueraient : 20 actuellement (maladie, maternité...)
 - 28 CDD sur des missions pérennes, pour lesquelles pourraient être ouverts des postes de statutaires. Mais là, tout dépendra surtout de l'analyse des missions et des mutualisations mises en œuvre.



L'objectif est de conserver le maximum d'appui aux entreprises avec le maintien de la proximité des CCI territoriales.

La CFDT-CCI s'interroge sur l'impact réel sur la masse salariale, demande une extension de la GPP (trajectoire carrières) à toutes les CCIT.

Mise en Place d'un Groupe de Travail CPR : les accords CPN nécessitent des décisions en CPR. Un Groupe de Travail piloté par Daniel Astruc, coordinateur RH est mis en place dans lequel plusieurs points seront abordés :

- Mobilité géographique / Mutation : se mettre d'accord sur un outil de mesure du temps et de la distance
- Télétravail : lettre de cadrage régionale
- Définition des critères des situations délicates pour les augmentations (cf. ci-dessous)
- Classification : remontées à faire au national pour la CPN de décembre. C'est ce dernier point qui va nous mobiliser le plus, avec une unification des fiches de postes et à terme une pesée régionale.

La CFDT-CCI y participera et sera force de proposition en veillant à l'équité et en promouvant l'égalité des chances.



CPR suite...

Présentation du budget et des achats : Transparence sur des éléments non finalisés = incompréhension. On aura les budgets quand ils seront prêts et validés. La transparence oui mais sur les vrais chiffres.

Appel d'offres Assistante sociale : une seule offre et un démarrage du marché au 02/01/2015.

Enfin ! Depuis le temps que la CFDT-CCI se battait pour une assistante sociale ! Il aura fallu deux ans.

Plan de formation : il sera préalablement construit sans TBS du fait du retard dans les entretiens professionnels. **La CFDT-CCI a demandé** à ce que le pourcentage de masse salariale consacré à la formation ne soit pas disproportionné entre les services généraux et les écoles (dont TBS). Ce sera le même pour tous.

Taux directeur : Après le vote d'un taux à 0,1% en CPN, et malgré nos tentatives de l'améliorer, les présidents n'ont pas voulu se mouiller au-delà. **Inacceptable**, mais on ne s'en doutait que trop.

C'est encore et toujours la même histoire. Nous sommes d'autant plus en colère sur le peu d'effort consenti par nos employeurs que les 0,5 % étaient sûrement prévus au budget. Qui plus est, nous savons maintenant que la ressource fiscale des CCI a augmenté de 41% entre 2002 et 2012. Où est passé cette ressource ? **Pas dans nos salaires** en tout cas (ou alors, seulement dans celui de l'élite...) !

Le gel du point d'indice et les faibles taux directeurs se réfugient depuis trop longtemps derrière la crise. La rémunération est facteur de motivation, mais la motivation est aussi et surtout une perversité utile pour ceux qui ne savent pas rémunérer. Bref. A contrecœur, nous acceptons, mieux vaut un tiens que deux tu l'auras. Ce sera donc 0,1% rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

La CFDT-CCI a exigé en contrepartie de ce pis-aller des critères objectifs et sociaux pour la distribution, ainsi qu'une enveloppe exceptionnelle de 100 000 € pour le fonds social. En attente de réponse...



Prochaine CPR fixée au 11 décembre 2014

Et pour bien montrer la nécessité d'une mutualisation (et l'efficacité actuelle douteuse), **la CFDT- CCI dénonce le manque de cohérence dans la diffusion de l'information**, diffusée en décalé dans les CCI territoriales (quand elle l'est !) : Plusieurs jours après l'envoi du relevé de décisions par la CCIR, de nombreux RH ne l'avaient toujours pas transmis à leur personnel au motif que c'est sur CCI.net, les salariés n'ont qu'à se connecter !

A employeur unique, communication unique. Nous demandons à ce que la CCIR porte désormais directement l'information à tous ses salariés et pas seulement au travers de CCI.net, notamment pour les décisions de la CPR.

Elections MCCI : tous aux urnes !

Vous avez tous reçu l'information par courrier, la MCCI organise des élections complémentaires pour les postes de délégués. Ces élections concernent 29 sections du contrat national CCI, organisées par région, pour les salariés des CCIR, des CCIT, des associations et entités liées, ainsi qu'une section du contrat national CCI pour les retraités.

En fonction du nombre d'adhérents par section, un nombre de postes à pourvoir est défini. Pour la CCIR Midi-Pyrénées, ce sont ainsi **5 postes qui sont prévus** (un délégué pour 200 adhérents).

Le vote se fait uniquement par courrier auprès de la MCCI, le matériel est envoyé aux électeurs à partir du 1^{er} octobre et la date **limite des votes est fixée au 12 novembre 2014**, cachet de la poste faisant foi.

Les bulletins de vote sont anonymes, vous n'avez qu'à noircir les cases numéro des candidats choisis. 11 personnes ont postulé en région, un choix s'impose. **La CFDT soutient particulièrement les candidatures individuelles** de :



1. MASSONNIER Alain
2. MALTHET Benoît
3. LAFON Jean-François
4. BACQUE Christine
5. MAURIES Pascale
9. GAILHARD Denis
10. RIESCO Xavier



Même si le vote et les postulants n'ont pas à afficher d'étiquette syndicale à la MCCI, il est clair que **la défense des valeurs mutualistes est dans l'esprit même des militants CFDT**. Rendre un service de qualité à tous les adhérents, telle est la mission que vos futurs délégués vont porter. **Tous à vos bulletins !**

La tournée d'hiver de la CFDT-CCI

Etre au plus proche et à l'écoute des salariés, telle est notre devise !

Dans cet état d'esprit, après une première tournée au printemps, nous allons prochainement refaire le tour de la région.

Lieux	Dates	Horaires
Ariège	jeudi 27 novembre 2014	12h30
Aveyron – site de Millau	mardi 18 novembre 2014	13h30
Aveyron – site de Rodez	lundi 3 novembre 2014	11h00
CCIR	lundi 1 décembre 2014	12h00
Gers	jeudi 6 novembre 2014	12h15
Lot	jeudi 13 novembre 2014	12h00
Montauban	mardi 4 novembre 2014	12h00
Tarbes	mardi 2 décembre 2014	16h30
Tarn – site d'Albi	lundi 24 novembre 2014	13h30
Tarn – site de Castres	lundi 24 novembre 2014	11h00
Toulouse Entiore	lundi 17 novembre 2014	12h30
Toulouse Palais	jeudi 20 novembre 2014	12h30
Toulouse Saint Gaudens	mardi 2 décembre 2014	8h30
Toulouse TBS	mardi 25 novembre 2014	12h30

Au menu, les accords nationaux, bien sûr, le fonds social 2015 sans doute, mais également les chantiers ouverts, avec en ligne de mire, l'évolution des CCI et l'action et les revendications de la CFDT.

Les réunions s'étalant sur tout le mois de novembre, nous prendrons également en compte les interrogations que vous souhaiteriez voir porter en CPR du 11 décembre.

Nous vous y attendons nombreux, **mobilisez autour de vous !**

Contacts

Vous souhaitez rester informés de l'action du syndicat, faire remonter des infos ou bien être assistés dans vos démarches ? C'est simple, **envoyez votre adresse mail à notre coordinateur régional** ou bien rapprochez-vous des délégués syndicaux ou de vos représentants en CPR.

Coordinateur régional : Frédéric DELBOS (f.delbos@toulouse.cci.fr)

Elus CFDT en CPR :

- Jean-Pierre BOY (jp.boy@tarbes.cci.fr),
- Benoît MALTHET (b.malthet@tarn.cci.fr),
- Isabelle LABARDE (i.labarde@tbs-education.fr),
- Pascale MARTIN (p.martin@toulouse.cci.fr),
- Denis GAILHARD (d.gailhard@aveyron.cci.fr),
- Véronique VIEU (v.vieu@tarbes.cci.fr)

Délégués Syndicaux CFDT :

- Luc SERIS (l.seris@gers.cci.fr),
- Jean-François LAFON (jf.lafon@toulouse.cci.fr),
- Frédéric DELBOS (f.delbos@toulouse.cci.fr),
- Véronique VIEU (v.vieu@tarbes.cci.fr),
- Alain MASSONNIER (a.massonnier@tbs-education.fr)

ENVIE D'ETRE INFORMES, DE PARTAGER, DE VOUS INVESTIR ? REJOIGNEZ-NOUS !